



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Conseil départemental-2021-01**

**Appel à manifestation d'intérêt visant à la constitution d'une candidature commune Conseil départemental/ SAVS-SAMSAH à l'appel à projets 2021 CNSA:
« Participation des personnes vivant à domicile, et de leurs proches aidants, dans la gouvernance des services qui les accompagnent »**

1/ Contexte

La CNSA lance depuis 2015 des appels à projets thématiques visant le financement d'actions innovantes.

En 2021, l'appel à projets a pour objectif de favoriser de nouvelles formes de participation et de représentation des personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap vivant à domicile et de leurs proches aidants dans la gouvernance des services qui les accompagnent.

Cet appel à projets est intéressant à divers titres :

Sur le fond d'abord, la CNSA souhaite développer des politiques de l'autonomie ambitieuses visant à l'inclusion des usagers des services au regard notamment de 3 composantes : le droit de vivre chez soi et ses corollaires, la mobilisation de savoirs expérientiels, le renforcement du lien social à travers la participation des usagers.

Sur la forme ensuite, l'AAP propose d'expérimenter des dispositifs innovants de participation des personnes et de leurs proches aidants vivant à domicile, partant du constat que les spécificités du secteur de l'aide à domicile rendent complexes la mise en œuvre de dispositifs de participation.

Vous trouverez ci-dessous le lien vous permettant d'appréhender pleinement cet appel à projet ainsi que les documents rédigés à cet effet : instructions portées à la connaissance des candidats ainsi que le dossier de candidature qu'il conviendra de transmettre à la CNSA.

<https://www.cnsa.fr/recherche-et-innovation/deposer-un-projet/actions-innovantes-thematiques>

2/ Candidature commune du Conseil départemental avec les SAVS et les SAMSAH

Dans le cadre de sa politique de l'autonomie et de la ligne directrice du schéma en faveur des personnes en situation de handicap, le Conseil départemental propose de répondre à cet appel à projets, en portant une candidature commune et co-construite avec les SAVS et SAMSAH qui seraient intéressés.

D'un point de vue méthodologique, le Conseil départemental serait le porteur de projet, l'interlocuteur de la CNSA et traiterait des aspects organisationnels et logistiques. Sur le fond de la réponse, tous les aspects sont à construire collectivement :

- La constitution de l'équipe projet et les modalités de travail
- La conception du dispositif de participation envisagé et le déploiement de celui-ci
- L'évaluation du dispositif

La méthode de désign de service fait partie des possibilités envisagées par la CNSA afin de travailler sur la réponse à l'AAP. Aussi les services doivent être au minimum favorables à son utilisation éventuelle.

3- Composition du dossier et critères de sélection :

Afin d'apprécier les candidatures des services, ceux-ci devront remplir le dossier joint en annexe 1.

La sélection des candidatures sera effectuée par le Conseil Départemental de Haute-Garonne. Afin d'assurer une diversité de partenaires, le Conseil départemental souhaite retenir au moins 3 dossiers. Aussi, en fonction du nombre de candidats et de la qualité des dossiers, le Conseil départemental se réserve le droit de ne pas retenir l'ensemble des candidatures.

4- Calendrier :

Date limite de dépôt des projets : 30 avril 2021

- Du 16 avril 2021 au 30 avril 2021: dépôt des candidatures à appel à manifestation d'intérêt du Conseil départemental
- 05 mai 2021 : notifications aux services retenus afin de constituer une candidature commune
- A compter du 05 mai 2021 : 3 demi-journées de travail pour avancer sur la constitution de la candidature
- 28 mai 2021 : date limite de dépôt de la candidature auprès de la CNSA
- octobre 2021 : communication des décisions de la CNSA
- octobre-décembre 2021 : Procédure de conventionnement CNSA-porteur de projets
- janvier 2022 : Démarrage des projets

5– Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par voie électronique à l'adresse mail :

DPRA-Email-APP@cd31.fr ;

→ au plus tard le 30 avril 2021.

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

6– Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il est également publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne et pourra être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante : DPRA-Email-APP@cd31.fr ;

7– Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'information exclusivement par messagerie électronique aux adresses suivantes :

DPRA-Email-APP@cd31.fr ;

→ En mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt.

A Toulouse, le 15 avril 2021

**Pour le Président du Conseil
départemental et par délégation,
La Directrice
Direction Pilotage et Ressources
Autonomie**



Laurence DELORT